

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 5 décembre 2022 à 19h.

05 décembre 2022

Sont présents : le Maire Mario Nolin et les conseillers messieurs Pierre Lenoir, Marco Couture, Alain Groleau et la conseillère madame Marie-Josée Roulx

Sont absents : Le conseiller monsieur Pierre Auger et la conseillère madame Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 00.

2022-12-224

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2022-12-225

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture ledit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

✓ Aucune question soumise

2022-12-226

Rapport des comités et autres informations

- ✓ Le comité des loisirs s'est rencontré concernant deux dossiers :
- 1) Le plan d'action de l'agente de loisirs afin de s'arrimer ensemble. Quelques modifications ont eu lieu afin de bien organiser les activités pour 2023
 - 2) Le marché et la Fête de Noël aura lieu ce samedi 10 décembre de 10h à 16h : il y aura bingo pour enfants, jeu gonflable, dîner crêpe et cadeaux du Père Noël.

2022-12-227

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Bilan touristique 2022 de la MRC d'Arthabaska
- ✓ Scribe de novembre 2022
- ✓ Quorum décembre 2022
- ✓ Lettre MRC d'Arthabaska pour fibre optique – Ajout d'un wifi à l'église

ADOPTÉE.

2022-12-228

Responsabilités des élus 2023

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et maires peuvent siéger sur des comités pour représenter et faire avancer des dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx, et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise de distribuer les comités suivants sous la responsabilité des personnes ou conseillers ci-dessous :

Accueil	: Brigitte Nadeau : Marie-Josée Roulx
Bibliothèque	: Chantal Vandebrooke
Budget	: Marco Couture : Mario Nolin : Brigitte Nadeau (substituée)
CCU	: Marco Couture : Pierre Lenoir : Marie-Josée Roulx (substituée) : Pierre Boisvert : Ginette Denis : Julie Beauchesne : Inspectrice en environnement et bâtiment : Directrice générale et greffière-trésorière
Comité politiques sociales	: Pierre Auger : Brigitte Nadeau : Guylaine Breton : Annie Gauthier : Guylaine Vincent : Un membre du Comité des loisirs : Directrice générale et greffière-trésorière
Corporation Rivière Nicolet	: Brigitte Nadeau
Développement de l'église	: Mario Nolin : Pierre Lenoir : Carmen Gosselin : Guylaine Breton : Martine Labbé

: François Charbonneau
 : Jocelyn Crête
 : Directrice générale et greffière-trésorière
 : Agente de développement de la MRC
 d'Arthabaska

Embellissement : Annie Gauthier
 : Marco Couture

Environnement : Alain Groleau
 Brigitte Nadeau

Activités municipales ponctuelles incluant

La Fête nationale : Pierre Lenoir

Incendie : Mario Nolin
 : Pierre Lenoir

Loisirs et culture : Pierre Lenoir
 : Marie-Josée Roulx

MRC d'Arthabaska (substitut): Marco Couture

Municar – Rouli-Bus : Brigitte Nadeau

Partenaire 12-18 : Pierre Auger

Réseau « eau » : Tous les membres du conseil

RIRPTL : Alain Groleau
 : Mario Nolin : d'office le maire

Responsable des questions familles (RQF) : Pierre Auger

Responsable des questions des aînés (es) (MADA): Brigitte Nadeau

Sécurité civile : Mario Nolin
 : Marie-Josée Roulx
 : Alain Groleau
 : Normand Marchand
 : Yves Champoux
 : Yvon Breault
 : Directrice générale et greffière-trésorière,
 coordonnatrice

CNESST Santé et Sécurité au travail : Pierre Auger
 : Brigitte Nadeau

Voirie : Alain Groleau
 : Pierre Auger
 : Mario Nolin

Pro-maire 2023 : :
 janvier - février 2023: Alain Groleau (siège # 1)
 mars - avril 2023 : Marie-Josée Roulx (siège #2)
 mai - juin 2023 : Marco Couture (siège # 3)
 juillet - août 2023 : Pierre Auger (siège # 4)
 septembre - octobre 2023: Brigitte Nadeau (siège # 5)
 novembre – décembre 2023: Pierre Lenoir (siège#6)

ADOPTÉE.

2022-12-229

Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par

le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 et qu'elles se tiendront à **19 h**, aux jours et dates ci-dessous :

QUE les séances se tiendront au Pavillon Municipal au 1465 rue Principale;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2023	2023
Atelier de travail	Séance du conseil
19 h	19 h
Lundi 9 janvier 2023	Mardi 10 janvier 2023
Lundi 30 janvier 2023	Lundi 6 février 2023
Lundi 27 février 2023	Lundi 6 mars 2023
Lundi 27 mars 2023	Lundi 3 avril 2023
Lundi 24 avril 2023	Lundi 1 ^{er} mai 2023
Lundi 29 mai 2023	Lundi 5 juin 2023
Lundi 26 juin 2023	Mardi 4 juillet 2023
Mardi 8 août 2023	Lundi 14 août 2023
Lundi 28 août 2023	Mardi 5 septembre 2023
Lundi 25 septembre 2023	Lundi 2 octobre 2023
Lundi 30 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Lundi 27 novembre 2023	Lundi 4 décembre 2023

ADOPTÉE.

2022-12-230

Dépôt des dates des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QU'il y a eu le dépôt des dates des séances du conseil et du comité administratifs de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx, il est résolu;

QUE le conseil a pris acte de ce dépôt.

QUE le calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

2022-12-231

Horaire du bureau municipal pendant la période des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des Fêtes, le bureau municipal n'a pas besoin d'être ouvert en tout temps;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx, il est unanimement résolu:

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE.

2022-12-232

Autorisation banque d'heures Infotech

CONSIDÉRANT QUE l'administration a besoin de soutien technique pour la

taxation, les tenues de rôle, les mutations, autres informations et formations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu;

QU'une banque d'heures de 26h est allouée au coût de 2210\$ pour 2023 à Infotech;

QUE si les heures ne sont pas utilisées en 2023, elles seront transférables en 2024.

ADOPTÉE.

2022-12-233

Formation employé problématiques en santé mentale

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la FQM avec la MRC d'Arthabaska d'offrir une formation de problématiques en santé mentale des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la formation problématiques en santé mentale permettra de sensibiliser, d'encadrer et guider les employés municipaux aux règles applicables;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera d'une durée indéterminée, sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et à faible coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise et paie la formation offerte par la MRC d'Arthabaska aux employés de la municipalité soit la direction générale, l'adjointe à la direction, l'inspecteur de la voirie et l'agente de loisirs;

ADOPTÉE.

2022-12-234

Demande au programme Emploi d'Été du Canada 2023

CONSIDÉRANT l'ouverture du Programme Emploi d'été Canada (EÉC);

CONSIDÉRANT QUE ce programme ne se limite pas qu'aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire engager deux personnes pour la période estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Marco Couture, il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale, madame Anouk Wilsey, soit autorisée à présenter une demande pour deux employés au Programme EÉC;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer toutes les ententes et autres documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE.

2022-12-235

Acceptation décompte final d'Excavation Tourigny-prolongement de l'Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu de la firme EXP une recommandation de paiement à l'entreprise Excavations Tourigny dans le cadre du décompte progressif # 7 et final projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur des Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir, et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer

le paiement à l'entreprise Excavations Tourigny au montant de 188 298.32\$, taxes incluses et à signer les documents du décompte progressif # 7 et final.

ADOPTÉE.

2022-12-236

Autorisation achat inventaire de couteaux à neige

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick doit effectuer l'achat de couteaux à neige quelques fois par année selon l'usure des dits couteaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick s'est fait offrir onze (11) couteaux à neige coupés pour 1500\$ par Transport JP Desrochers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick fait l'acquisition de 6 couteaux non coupés au coût de 1100\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise l'achat des couteaux à neige à Transport JP Desrochers vu l'économie.

ADOPTÉE.

2022-12-237

Autorisation de la demande pour Jeudis en chanson de SSJB

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire participer à l'activité Jeudis en Chansons;

CONSIDÉRANT QUE la SSJB offre une aide financière pour l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx appuyée par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :

QUE la demande d'aide financière maximum de 1000\$ pour l'organisation de l'activité Jeudis en Chansons 2023 soit déposée ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à compléter la demande d'aide financière.

ADOPTÉE.

2022-12-238

Concours illumine pour Noël

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de Tingwick souhaite égayer la municipalité par des décorations de Noël dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu.

QUE le conseil municipal autorise un montant de \$80 pour l'achat de quatre (4) certificats-cadeaux, soit 20\$ par certificat cadeau, de produits locaux, à remettre au hasard à quatre (4) citoyens ayant participé pour les décorations de Noël.

ADOPTÉE.

2022-12-239

Plan loisirs 2023

CONSIDÉRANT QUE l'agente de loisirs avec la direction générale a élaboré un plan d'action 2023 pour les loisirs sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le plan d'action 2023 de loisirs tel qu'établi et est sujet à changements, si-nécessaire.

ADOPTÉE.

2022-12-240

Escouade Mont-Gleason

CONSIDÉRANT l'information reçue concernant l'escouade Mont-Gleason :

Remontée ski et planche = 15\$

Location ski = 12\$

Location planche = 17\$

Formation ski et planche = 26\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick informe la Municipalité de Tingwick qu'elle désire que les enfants de Saint-Rémi-de-Tingwick puissent se prévaloir de ce service.

ADOPTÉE.

2022-12-240

Autorisation de production du calendrier des matières résiduels 2023

CONSIDÉRANT QUE les dates fournies par Gaudreau pour la cueillette des matières pour l'année 2023

1^{ère} collecte de déchet : 3 janvier

1^{ière} collecte de récupération : 3 janvier

1^{ière} collecte de compost : 16 janvier

Collecte de volumineux 2023 :

Printemps : semaine du 30 avril

Automne : semaine 1 octobre

Collecte de feuilles 2023 :

6 novembre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité commande 275 copies de la version papier du calendrier 2023 au coût de 1,05\$ chaque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte le calendrier qui sera mis sur le site internet et une version papier envoyée dans le petit journal.

ADOPTÉE.

2022-12-241

Acceptation bilan incendie Val-des-Sources 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu le bilan 2021 et le budget prévisionnel de 2022 des incendies de Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte le bilan incendie Val-des-Sources 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE.

2022-12-242

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 117 125.73\$.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et à ceux qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2022-12-243

Levée de la séance ordinaire

À 19h31, le conseiller Pierre Lenoir propose la levée de la séance ordinaire et résolu unanimement

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2022-12-232 2022-12-235, 2022-12-236, 2022-12-238, 2022-12-240, 2022-12-241 et 2022-12-243.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire